



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 26 JUILLET 2021

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 17  
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et un et lundi vingt-six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
19/07/2021

**Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

**Date d'affichage**  
19/07/2021

**Excusés représentés** : Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND .

**Excusé** : M. Christian BAÏSSE.

Madame Dominique GODOT-RAMADE a été nommée Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2021-41 : Ecole et cinéma**

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire déléguée Enfance Jeunesse, propose de reconduire, pour l'année scolaire 2021-2022, l'opération École et Cinéma pour l'École Privée et les écoles publiques de la Commune (les Fournials et la Sigourre).

D'une part, comme les années précédentes une contrepartie financière de 1,00 € par élève et par film, sera prise en charge par la Collectivité. Cette « quote-part billetterie » sera facturé directement par l'exploitant à la Mairie.

D'autre part, une Contribution Financière Municipale Annuelle a été fixée à 1,50 € par élève et par an. Une convention à venir avec Media-Tarn sera proposée à la Commune.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- ACCEPTE cette convention à venir,
- DÉCIDE d'INSCRIRE au budget communal 2022, la dépense correspondante à la contribution financière municipale annuelle de 1,50 € par élève et la contribution de 1 € par élève et par film,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les conventions à venir, entre MEDIA TARN et la Commune, les écoles publiques, l'école privée et la Commune.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jours, mois et an que dessus, et ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU

